

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2008**

**Présents** : MM. Goubet, Lazzaroni, Mmes Roy, Guillet, M. Resta, Mmes Berthe, Briday, MM. Micoud, Turgis, Étoyan, M. Charton, Mmes Giroton, Cumin, Accardo, Brugnot, M. Doré, Mmes Pons, Derras, MM. Morel, Roux

**Excusé** : M. Commarmot donne pouvoir à Mme Briday

**Absents** : MM. Roche, Pélardy, Sibuet, Mmes Chagnon, Cluzel, Groyer

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- M. Reynaud et Melle Kouyoumdjian, de la liste d'opposition, ont adressé leur lettre de démission respectivement le 3.04.2008 et le 18.04.2008.

M. ROUX prend ses fonctions au sein du Conseil municipal. Monsieur le Maire procède à son installation.

**I** – Mme Briday est nommée secrétaire de séance.

### **II – Compte-rendu du Conseil municipal du 27 mars 2008**

Approuvé à l'unanimité et 1 abstention.

### **III – Règlement intérieur**

Le maire informe que le présent règlement est calqué sur le précédent. Un rajout au niveau de l'article 32 concernant l'information municipale et l'emplacement réservé.

La taille de l'article ne peut être précisé car il n'y a aucune indication dans la loi.

M. Roux suggère que ce soit discuté au cas par cas.

M. Charton demande si le compte-rendu du Conseil municipal peut être affiché ou mis sur Internet sans l'approbation de la Préfecture. La réponse est positive.

Approuvé à l'unanimité.

### **IV – Délégation du service public restauration**

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'utilité d'une délégation de service public. Il faut 4 à 5 semaines pour la consultation des offres. La commission, présidée par M. Resta se prononcera sur le nombre de prestataires retenus. Un cahier des charges plus précis est alors mis en place. Un rapport qualitatif, quantitatif est ensuite fourni par les sociétés. La commission réalise un rapport et le Conseil municipal décide avec quel prestataire travailler pour les 3 ans à venir à partir d'avril 2009.

M. Roux demande une explication sur la différence de tarifs « haut » « bas ». La restauration du « haut » se fait en liaison froide, celle du « bas » est effectuée en cuisine.

M. Goubet informe que la restauration scolaire va être encadrée par une nouvelle loi.

M. Lazzaroni précise que les prestataires seront certainement au courant et qu'ils en tiendront certainement compte si les dates de publication des textes le permettent.

M. Turgis fait remarquer que la redevance est comprise dans les coûts.

M. Lazzaroni répond qu'on ne peut pas mettre à disposition gratuitement des locaux et du matériel (l'entretien des locaux et du gros matériel sont à la charge de la commune).

La délibération proposée au vote ce soir : autoriser le maire à lancer une procédure de mise en concurrence et d'arrêter le principe d'une délégation de service public pour la restauration municipale.

Approuvé à l'unanimité.

## **V – Finances**

- *Budget principal : arrêté des comptes 2007.*

Charges et produits pour la section de fonctionnement ; dépenses et recettes pour la section d'investissement.

Le maire ne participe pas au vote.

Délibération votée par 19 pour et 1 abstention.

- *Budget principal : affectation des résultats 2007.*

Approuvé à l'unanimité.

- *Budget annexe assainissement : arrêté des comptes 2007.*

Le maire ne participe pas au vote.

Délibération votée par 19 voix pour et 1 abstention.

- *Budget annexe assainissement : affectation des résultats 2007.*

Approuvé à l'unanimité.

- *Décision budgétaire modificative n°2.* Les lignes budgétaires en fonctionnement et en investissement ne peuvent être dépassées, le différentiel est alors sujet à une décision modificative. Deux programmes en Investissement (46-07 - aménagement lotissement Le Pré de la Trêve et 40-06 - reconstruction pôle F. Dolto) nécessitent des crédits supplémentaires.

Approuvé à l'unanimité.

- *Etude prospective financière 2008-2014.* Le cabinet KPMG avait effectué une étude prospective en 2001 pour la précédente mandature. L'équipe actuelle souhaite mesurer les équilibres financiers sur le mandat à venir et définir sa capacité d'investissement sur la période 2008-2014. La société KPMG propose la réalisation de cette étude et la restitution au Conseil municipal avant l'été pour un coût de 5 382 euros TTC.

M. Turgis demande si les intérêts d'emprunts ont été renégociés.

Mme Roy lui confirme que cela a déjà été fait.

M. Goubet informe que ce cabinet a aussi travaillé pour la CCMP et a donc une bonne connaissance des recettes d'investissement.

Approuvé à l'unanimité.

- *Compensation des fluides payés par l'AUGEB sur le Centre Social Jacques Brel – Année 2007.* Suite à l'incendie de 2005, le Centre Social a été délogé de ses locaux afin de faciliter la réouverture rapide de la crèche. Afin de ne pas pénaliser l'AUGEB, la commune prend à sa charge le coût de fonctionnement du Centre Social occupé par la crèche.

Afin d'équilibrer les différents fluides, la balance présente une compensation au bénéfice de l'AUGEB de 3 897,21 euros.

Approuvé à l'unanimité.

- *Subvention complémentaire SPA.* Révision des tarifs par la SPA : subvention complémentaire de 155 euros.

Approuvé à l'unanimité.

## **VI – Voirie – Bâtiments**

- *MAPA – Attribution : viabilisation et aménagement du lotissement « Le Pré de la Trêve ».* La société LEGROS TP est retenue pour un montant de 74 143,50 euros HT soit 88 675,63 € TTC.

Approuvé à l'unanimité.

- *Budget annexe assainissement : marché de travaux d'assainissement pour l'extension et la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées.* Pour la mise progressive en séparatif, les adaptations de chantier nécessitent un complément au bordereau des prix unitaires initial.

Approuvé à l'unanimité.

- *MAPA – Fourniture et pose de trois jeux d'extérieur à l'école maternelle  
« Antoine de Saint Exupéry ».*

M. Roux demande de quel type de jeux s'agit-il ?

Mme Guillet répond que suite à un contrôle de sécurité, une grosse structure qui comportait pont suspendu et toboggan a du être supprimée. La directrice, Mme Dufaud, souhaitait son remplacement par 4 petites structures. Après étude, 3 jeux plus petits seront installés.

La société PRODULIC qui présente les jeux les plus conformes aux souhaits de la directrice est retenue pour un montant de 20 903,02 euros HT.

Approuvé à l'unanimité.

Présentation par Benoît Doré du programme de la Journée mondiale de l'environnement le jeudi 5 juin. Projet de projection du film d'AL GORE "une vérité qui dérange".

**Prochain conseil municipal le mercredi 28 mai 2008.**